



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

CAJ/XIII/1.

ORIGINAL: allemand

DATE: 25 janvier 1984

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Treizième session
Genève, 4 et 5 avril 1984

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Adoption du compte rendu de la douzième session du Comité (document CAJ/XII/8 Prov.)
4. Intentions des Etats membres quant à la modification de leur législation sur la protection des obtentions végétales
5. Evaluation des résultats de la réunion des 9 et 10 novembre 1983 avec les organisations internationales (documents CAJ/XIII/2 et IOM/I/11)
6. Biotechnologies et protection des obtentions végétales (document CAJ/XIII/3)
7. Notion de nouveauté dans le cas des hybrides et de leurs lignées parentales (document CAJ/XIII/4)
8. Projet-pilote en matière d'examen des dénominations variétales proposées (document CAJ/XIII/5)
9. Taxes en relation avec la coopération en matière d'examen (document CAJ/XIII/6)
10. Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale et formulaire type de l'UPOV pour la demande de dénomination variétale (document CAJ/XIII/7)
11. Questions diverses
12. Programme de la quatorzième session du Comité
13. Clôture de la session

[Fin du document]

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, à Genève, Suisse) et s'ouvrira le mercredi 4 avril 1984 à 9h30.